



Les Centres de commandement et de contrôle (C2), un enjeu stratégique structurant

Christian COSQUER

CEIS est une société de conseil en stratégie et en management des risques. Notre vocation est d'assister nos clients dans leur développement en France et à l'international et de contribuer à la protection de leurs intérêts. Pour cela, nous associons systématiquement vision prospective et approche opérationnelle, maîtrise des informations utiles à la décision et accompagnement dans l'action.



Introduction

En juin 2011, l'OTAN dans le cadre d'un processus général de réforme a décidé de rationaliser la structure de commandement militaire. C'est l'ACO (Allied Command for Operations) qui est le plus touché par cette réforme dont la mise en œuvre devrait s'achever d'ici à la fin 2015, lorsque toutes les entités concernées auront atteint leur capacité opérationnelle totale.

Cette réforme tient compte des nouvelles tâches découlant du concept stratégique de 2010, et le niveau d'ambition de l'Alliance est maintenu. Certains éléments de l'ACO vont gagner en souplesse et vont fournir une capacité déployable de commandement et de contrôle (C2) au niveau opératif, qui offrira des possibilités d'intervention rapide dont l'Alliance ne disposait pas auparavant. Si l'objectif majeur de cette réforme est de réduire les effectifs des deux commandements stratégiques de l'Alliance, le besoin croissant de coordination tant militaire que civilo-militaire est également au cœur du changement.

Alors que la France a réaffirmé son ambition d'être nation-cadre pour une opération interalliées de moyenne ampleur, le « Command and Control » (C2) est plus que jamais un élément structurant. Faisant suite aux décisions du Livre blanc qui fixe le niveau d'ambition, et à la parution du concept d'emploi des forces, qui définit le cadre dans lequel les forces armées sont aujourd'hui appelées à opérer, il semble nécessaire de lancer une réflexion sur le sujet.

Dans la réflexion anglo-saxonne et dans l'OTAN, le « Command and Control » est « un concept défini comme l'exercice de l'autorité et de l'impulsion donnée par un chef désigné pour accomplir une mission avec des forces désignées. Le chef accomplit les fonctions de « Command and Control » à travers un système dit de commandement. « Il combine l'art de commander et la science du contrôle pour accomplir la mission assignée ». La vision française est d'avantage axée sur l'homme que sur le système, elle donne la priorité au « Command ». Dans la doctrine française, le commandement est l'expression de la volonté du chef en vue de l'exécution d'un acte donné. Le chef militaire, au niveau opératif ou tactique, doit viser en permanence l'effet final recherché défini par le niveau stratégique, et s'efforcer d'agir contre son adversaire tout en contrôlant et protégeant le milieu et la population ainsi qu'en tentant d'influencer les esprits. La manœuvre est globale et se conçoit et se conduit suivant des lignes d'opérations définies par le niveau tactique considéré.

La conception française du C2 différencie également le processus décisionnel et la conduite des opérations. Le processus décisionnel (le « Command ») est la prérogative du chef. La conduite (le « Control ») relève du centre d'opérations (CO) et le chef d'état-major assure la cohérence.

Les nouveaux contextes d'engagement, la complexité de la planification et de la conduite des opérations qui en résultent, ainsi que l'arrivée massive des nouvelles technologies de

l'information, associés à des changements sociétaux, semblent remettre en cause ce fonctionnement traditionnel du C2. Il semble donc opportun, après avoir rappelé les missions des différents niveaux de commandement et analysé ces évolutions, de réfléchir à la mission et à l'organisation des centres de commandement et de contrôle. L'objectif final étant de permettre au chef militaire de regagner une liberté d'action en partie perdue par un écrasement des différents niveaux de commandement.

I. Facteurs d'évolution du C2

A. Rappel - Le commandement et la conduite des opérations

Le niveau politique de direction des opérations

C'est bien sûr au niveau politique qu'une opération est décidée au sein des démocraties. Mais les responsables politiques ont besoin de conseillers militaires de haut niveau pour pouvoir prendre les décisions appropriées.

En France suite au décret n° 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées, le ministre de la défense est responsable de la préparation et de l'emploi des forces. Le CEMA, chef d'état-major des armées, assiste le ministre dans ses attributions relatives à l'emploi des forces et est responsable de l'emploi opérationnel des forces.

Les niveaux militaires de commandement des opérations

Globalement, aujourd'hui, l'ensemble des doctrines occidentales considèrent que le commandement militaire des opérations, au-delà du niveau politique, nécessite trois niveaux de responsabilités bien différenciés, le stratégique, l'opératif et le tactique. Cette assertion s'appuie sur une analyse prenant en compte les expériences passées, le périmètre des missions que l'on peut raisonnablement confier à un commandeur mais aussi et surtout le contenu des processus décisionnels.

Le niveau stratégique

Ce niveau est celui auquel un Etat ou un groupe d'Etats arrête des objectifs - nationaux ou multinationaux - pour répondre à une crise donnée et auquel sont décidées les ressources humaines, financières ou techniques à y consacrer. Les objectifs peuvent concerner plusieurs théâtres simultanément. Compte tenu de cet état de fait et du fort besoin de synergie avec le niveau politique en raison de la globalité du traitement des crises, le niveau de commandement stratégique militaire ne peut être assumé que de manière permanente. Il doit être en mesure de planifier et de conduire l'emploi de toutes les capacités disponibles au sein des armées et est donc, par nature, interarmées.

Le niveau opératif

Ce niveau très polémique au sein des armées ou des services correspond à celui du commandement ou du contrôle d'une force affectée à un théâtre ou à une zone d'opération. Ce commandement doit être en mesure de planifier et de conduire l'emploi de cette force et de ses composantes (forces spéciales, Terre, Air, Mer) en vue d'atteindre les objectifs stratégiques concernant le théâtre concerné, objectifs assignés par le commandeur stratégique. Le niveau de commandement opératif militaire est, par nature, circonstanciel et temporaire car intimement lié à la durée de la mission d'une force sur un théâtre. Il est par ailleurs interarmées car la force peut être composée de tout ou partie de l'ensemble des

composantes militaires potentielles. On peut dire, de manière caricaturale, que le niveau de commandement et de contrôle opératif est une “ partie du niveau stratégique projetée ”. Certains ont même utilisé un temps l’expression de d’ « ombre stratégique sur le théâtre d’opération ».

Le niveau tactique ou des composantes

Celui-ci correspond au niveau de commandement et de contrôle d’une composante d’armée ou d’une composante fonctionnelle (forces spéciales, logistique...) appartenant à une force. Il doit donc être en mesure de planifier et de conduire l’emploi de ladite composante pour atteindre tout ou partie des objectifs de théâtre assignés par le commandeur opératif.

Selon les opérations, il peut y avoir plusieurs niveaux tactiques ou de composantes pour chaque force et ceux-ci sont “ spécialisés ” en domaines de lutte particuliers compte tenu du besoin et de l’organisation des armées. Ces niveaux de commandement et de contrôle sont généralement circonstanciels et temporaires et sont, à travers les équipes de liaison et de coordination, pour partie interarmées.

B. Des changements sociétaux

« Un chef, une mission, des moyens ». L’art de la guerre a nécessité et nécessite un chef capable de décider rapidement, imprégné de sa mission et seul responsable de la mise en œuvre des moyens mis à sa disposition. Dans cette vision, le chef militaire survit encore à une séparation des pouvoirs, à une collégialité, de plus en plus prégnante dans la société civile.

Aujourd’hui, dans nos sociétés occidentales, le principe de la collégialité est une tendance forte. L’explosion des technologies numériques et l’usage des réseaux sociaux ont ouvert la voie à une transformation durable des pratiques collaboratives et des méthodes de travail dans les entreprises.

La décision n’est plus ainsi attachée à la volonté d’une personne mais attachée à la réflexion d’un groupe. Cette décision collégiale est censée donner plus de sens à la décision et effacer, dans l’opinion, l’idée d’hypertrophie de l’autorité associée trop souvent à l’idée du chef. Ainsi dans les domaines politique et économique, cette tendance s’est développée. Dans le domaine politique par exemple, la dernière réforme constitutionnelle en France a renforcé le pouvoir parlementaire. Dans le domaine économique, les organes de directions (conseil d’administration, conseil de surveillance) ou d’audit dans les grandes entreprises voient leur rôle se renforcer afin de donner plus de transparence aux actionnaires. Enfin, dans le domaine sociétal, de l’éducation ou de la famille, la notion de l’autorité est souvent critiquée et remise en cause.

Nous assistons dans le domaine de la conduite des opérations en coalition à une influence grandissante du « Control » qui peut être interprétée comme un contrôle du chef, un

contrôle du pouvoir de l'autorité conforme à une nouvelle vision sociétale mais en opposition avec la manière de conduire une opération militaire.

C. Des opérations multinationales devenues la règle

La quasi-certitude de voir nos forces majoritairement engagées à l'avenir dans le cadre de coalitions très diversifiées doit guider également la réflexion sur la stratégie à adopter pour que la France détienne au sein de ces coalitions, une place à la hauteur de ses ambitions politiques.

Ce cadre de coalitions, ce sont des critères de cohérence supérieurs qui forgent les attributs de la puissance et qui, de facto, établissent une hiérarchie des nations. Niveau atteint dans la maîtrise de l'interministérialité ou dans l'approche globale, capacité d'innovation conceptuelle, technologique, opérationnelle et organisationnelle traduite sans délai en capacités opérationnelles, cohérence des capacités, capacité de commander une coalition, tels sont avec l'interopérabilité des doctrines, des concepts et des équipements, les critères majeurs de puissance.

Toutes les nations ne consentent pas les mêmes efforts pour les développer, individuellement ou collectivement. Plusieurs niveaux se distinguent donc :

- les puissances mondiales et régionales qui sont capables d'assumer les crises, c'est-à-dire d'entrer en premier, mais aussi de véhiculer une influence en faveur d'une stratégie de sortie de crise: parmi nos Alliés occidentaux, ce sont essentiellement les Etats-Unis, le Royaume-Uni, et dans une moindre mesure, actuellement, l'Allemagne ;
- les nations qui font nombre, en participant aux coalitions, dès les premières phases quand l'intensité prévisible de l'engagement est limitée, ultérieurement dans le cas contraire.

Cette capacité d'entrer en premier, d'échanger à temps des informations et éventuellement de partager des systèmes d'armes, de toute nature, entre des acteurs distants et hétérogènes, est primordiale. Mais, il en résulte des problèmes d'interopérabilité, qu'il est de plus en plus souvent nécessaire d'étendre au-delà de la sphère militaire afin de prendre en compte des organisations civiles, gouvernementales, ou non, et qui doit se décliner à plusieurs niveaux :

- doctrinal (harmonisation des concepts d'emploi), car toutes les nations n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs stratégiques ;
- procédural (procédures communes), avec des cadres légaux d'engagement souvent différents au sein d'une même coalition ;
- organisationnel (structures de commandement), avec un risque de multiplication des chaînes de commandement;
- technique (standardisation des équipements, normes, formats).

D. L'arrivée des technologies de l'information

L'intégration croissante des techniques de l'informatique et des communications, la connexion de réseaux de données à l'échelle mondiale, la généralisation de l'image sont des évolutions majeures qui ont également profondément modifié le C2. Ces nouvelles technologies de l'information sont à la fois une chance et un piège pour le chef militaire.

Une chance car ces techniques intégrées induisent des capacités nouvelles d'acquisition, de circulation et d'utilisation des informations. Si les principes fondamentaux des C2 persistent, ces technologies ont rendu primordiale une approche globale, interarmées et interministérielle, et l'aspect légal des opérations s'est renforcé.

Cette approche globale s'est notamment accentuée suite aux attentats du 11 septembre 2001. Ainsi les systèmes de commandement en charge de la « défense aérienne » au dessus du territoire national se sont concentrés prioritairement sur la menace de type terroriste. Cette menace asymétrique exige des planifications d'anticipation qui reposent sur un renseignement interalliés et interministériel. Au sein du Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) de Lyon Mont Verdun, par exemple, des représentants du Ministère de l'Intérieur et de la Délégation Générale à l'Aviation Civile (DGAC) sont chargés de jouer l'interface pour accroître la synergie interministérielle. Cette approche globale, combinant les moyens de planification et de renseignement doit permettre au décideur politique et au chef militaire de disposer à temps des informations lui permettant d'engager l' « ultima ratio ».

Un piège car, compte tenu de l'implosion du temps, l'action militaire se doit d'être encore plus exemplaire. Les opérations ne peuvent souffrir d'illégalité, par rapport au mandat confié et au regard du droit des conflits armés. En cas de nécessité opérationnelle, le chef militaire peut et doit utiliser ses moyens militaires mais en respectant les principes de proportionnalité et les règles d'engagement. Les images d'Abou Ghraïb, les US Marines à Fallujah, les événements de mai 2005 en Côte d'Ivoire illustrent la perte de crédibilité pour des fautes individuelles d'une force militaire aux yeux de l'opinion publique.

Ces techniques modernes de gestion de l'information ont également fragilisé le fonctionnement de nos centres d'opérations. Les systèmes d'information réclament aux officiers d'état-major un investissement lourd pour être maîtrisés. Les logiciels applicatifs et le nombre de données s'additionnent. Le management de l'information est devenu une fonction à part entière de ces centres. De plus, l'architecture informatique des réseaux de communications est de plus en plus centralisée et complexe à maîtriser pour les professionnels des systèmes d'information et peut pénaliser la manœuvre et donc la liberté d'action du chef militaire. Enfin, le cyberspace est en train de révolutionner la conduite des opérations. Les Etats, dans leur ensemble, sont déstabilisés par cette dépendance croissante à l'égard du numérique exposant leur appareil de défense à de nouvelles vulnérabilités.

E. L'écrasement du niveau opératif

Dans l'organisation de la Défense en France, le commandement de niveau opératif est très présent, mais son importance et sa visibilité au niveau des théâtres d'opérations reste faible. Au niveau national, l'Organisation territoriale interarmées de Défense (OTIAD) assure des missions opérationnelles au titre de la sauvegarde et en vue de la participation des forces armées à la défense sur le territoire national, y compris dans les DOM-COM. En son sein, les états-majors interarmées des zones de Défense (EMIA-ZD) assurent le commandement opératif des éléments déployés sur le théâtre national. Les relations qu'ils entretiennent au quotidien avec les acteurs civils en cas de crise illustrent particulièrement leur capacité à coordonner l'action avec des acteurs autres que militaires. Le maintien de cette capacité est confirmé par le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, dans le cadre de la fonction stratégique «protection».

Dans la chaîne de commandement opérationnel, le rôle du niveau opératif est moins visible. L'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIA-FE) basé à Creil constitue, malgré un effectif réduit, le noyau clé d'un niveau opératif pour une opération extérieure. Depuis sa création en 1993, il n'a jamais assuré cette fonction dans le cadre d'une opération nationale.

Pourtant son rôle est primordial. Il doit, en ayant une vision globale de l'action, se projeter dans le temps et planifier les actions futures. Son rôle n'est pas de se plonger dans la conduite des opérations sur le théâtre, sauf cas très particulier, mais avant tout se focaliser sur l'avenir pour anticiper et sur les conséquences stratégiques et politiques des actions menées. Mais il doit également empêcher l'écrasement des niveaux de responsabilité. Car compte tenu des possibilités apportées par les technologies de l'information, le niveau stratégique peut être attiré par un commandement direct du niveau tactique.

La volonté d'être nation cadre nous impose également de disposer d'une structure opérative identifiée. La coordination entre les états-majors internationaux en charge de l'opération et les structures nationales est facilitée par des discussions entre des officiers planifiant les opérations au même niveau de commandement et avec les mêmes outils d'information (« knowledge management »). Enfin, l'absence de cette structure pourrait conduire le niveau stratégique à s'appuyer sur les militaires insérés au sein d'états-majors internationaux pour apprécier la situation et perdre un niveau d'analyse et de synthèse.

Au moment où les ressources humaines sont comptées, il semble donc primordial de conduire une réflexion sur l'évolution du commandement opératif national en suivant une approche capacitaire pour aboutir à une organisation modulaire, interopérable et équilibrée

2 – Pour une évolution capacitaire du C2

Si la complexité interne et externe des opérations modernes peut laisser à penser à un effacement plus ou moins prononcé du chef donc du « Command », une nouvelle organisation du Control doit lui permettre de faire face à la multiplicité des paramètres que ses qualités mettront en synergie pour accomplir la mission donnée. Mais cette organisation doit être abordée via le prisme de la cohérence capacitaire : des hommes et des femmes recrutés, formés, entraînés pour mettre en œuvre des systèmes d'armes selon des doctrines d'emploi et des organisations, l'ensemble ne visant qu'un seul objectif : le succès de la mission confiée aux armées en conformité avec le contrat opérationnel.

A – Tirer un meilleur parti de l'information dans la conduite des opérations

L'intégration des techniques de l'information est déjà largement perceptible dans l'architecture et le fonctionnement de nos systèmes de commandement. Ainsi, grâce à elles, les centres d'opérations modernes sont aujourd'hui plus déterminés par leur fonction et leur environnement opérationnel que par la force effectivement commandée. Ils se doivent d'être compacts, agiles et optimisés au plus près.

Nos centres doivent être aujourd'hui flexibles dans le sens où ils doivent se gonfler ou se contracter en fonction des exigences opérationnelles qui varient forcément d'un théâtre à l'autre. L'OHQ, le FHQ, les états-majors de force terrestres (EMF) français qui peuvent aussi bien assumer le commandement d'une division que celui d'une force interarmées à dominante terrestre de niveau moindre, ont d'ailleurs été conçus suivant le principe de la boîte à outils et du noyau pour répondre à cet impératif de flexibilité. La mise en œuvre de ce principe n'a été rendue possible que par l'apport des systèmes d'information qui facilite les agrégations et les retraits.

Ils se doivent d'être compacts car la ressource humaine est comptée et la gestion de capacités « rares » entre plusieurs théâtres se fait jour. Les capacités de renseignement, le transport stratégique, la cyberdéfense, les ressources satellitaires, certaines capacités logistiques, l'utilisation de drones, la défense anti missile, les systèmes d'information et de communications, le groupe aéronaval font partie de ces capacités qui dépassent le cadre tactique. Ces capacités sont de nature stratégiques et resteront vraisemblablement sous le commandement et le contrôle des pays qui fourniront ces moyens au profit de l'Alliance ou d'une autre coalition. En corollaire, elles ne peuvent pas probablement être mises sous le commandement ou le contrôle direct d'un C2 OTAN ou UE.

L'optimisation au plus près doit être obtenue par le concept de reachback caractérisé par la possibilité de recourir à des pôles d'expertises distants de la zone des opérations. Ces pôles distants remontent à un niveau utile de commandement les fonctionnalités qui peuvent alourdir le niveau tactique.

Mais, ces nouveaux concepts de centres d'opérations, flexibles et compacts, nécessitent, en corollaire:

- d'acquérir la maîtrise de l'information. Dans notre organisation du commandement, l'échelonnement des responsabilités se fonde sur un niveau de connaissance, qui résulte d'un niveau d'information, qui lui-même après exploitation et prise de sens, assure la maîtrise de la conception et de la conduite des actions à l'échelon considéré. Le niveau d'information, en perpétuelle croissance, rend difficile la maîtrise de la connaissance. Les niveaux stratégique et opératif souffrent souvent d'un trop-plein d'information tandis que le niveau tactique déplore un manque d'information de niveau supérieur pour mener ses actions,
- de posséder la supériorité dans le domaine de la connaissance. Le respect des protocoles hiérarchiques peut retarder la décision, et donc à fortiori l'action. Il faut pouvoir y déroger par des procédures nouvelles de redistribution dynamique des ressources, afin de gagner en réactivité et de disposer du temps nécessaire au traitement de l'information, à l'accès à l'information, à la prise de décision, à la conduite de l'action et à l'interprétation du résultat obtenu. Cette redistribution dynamique des ressources peut autoriser une dispersion géographique permettant agilité et flexibilité des postes de commandement, voire de certaines cellules.

Cette approche, doit permettre de donner au chef la meilleure compréhension possible de la situation afin d'atteindre la supériorité dans le domaine décisionnel.

B – Pour une nouvelle culture de la décision

L'environnement d'un théâtre d'opération est devenu complexe, diffus et enchevêtré. Il ne s'agit plus de deux blocs qui s'affrontent. La nature des centres de gravité du potentiel ennemi, auparavant essentiellement physique et relativement stable (forces armées, infrastructures militaires, économiques, voire politiques), devient plus immatérielle (réseaux, informations, moral, etc.), imbriquée avec les populations, et mouvante. Son évaluation et sa compréhension exigent une connaissance très précise, non seulement des acteurs et entités impliqués, mais aussi des liens existant entre eux. Ce nouvel environnement nécessite une nouvelle culture de la décision tant pour le décideur politique que pour le chef militaire.

Cette approche nécessite un chef capable de fédérer, tout au long de la gestion de la crise, l'ensemble des moyens d'action et de réflexion interministériels (économiques, diplomatiques, financiers, médiatiques,...) afin d'atteindre l'état final recherché. Il doit transmettre des valeurs et faciliter la transformation de son état-major. Il lui revient le droit d'étudier tous les moyens mis à sa disposition et d'en faire des démultiplicateurs d'efficacité. Il doit surmonter les réticences et assurer la cohérence dans le fonctionnement de son état-major. Ces qualités de chef doivent lui permettre de conserver ses prérogatives en obtenant une synergie maximale des actions des acteurs multiples, internes et externes. Et en plus, en certaines circonstances, il devra prendre des décisions rapides, agir au plus vite tout en

s'efforçant de s'extraire d'un micro-management de terrain tout en gardant à l'esprit qu'il lui revient, et à lui seul, de donner l'ordre de feu.

Le décideur politique et le chef militaire doivent également réapprendre à décider suivant leur niveau de responsabilité. Ils doivent avoir une compréhension commune de l'événement auquel ils participent. Cette compréhension n'est pas une affaire de systèmes, de commandement d'hommes robotisés mais dépend de leur intelligence de situation. Cette intelligence qui ne peut s'acquérir que par l'expérience, dans la pratique du raisonnement et par l'étude des sciences humaines et techniques.

C - Repenser le niveau « tactico-opératif »

L'organisation du commandement doit être en mesure de s'adapter en permanence aux modifications des composantes de forces déployées, aux évolutions des phases d'un conflit et aux variations des contraintes d'environnement. Cette nécessité d'auto adaptation est une garantie de cohérence et d'efficacité opérationnelles d'une chaîne de commandement moderne qui évitera les niveaux de décisions inutiles, générateurs de délais et d'incompréhensions.

Du fait de l'importance et de la spécificité de sa mission sur un théâtre, le niveau opératif ne doit pas être ni fusionné ni confondu avec le niveau tactique tel qu'il est défini actuellement. Cependant, il est souhaitable de rechercher la simplicité dans la conception d'un système de commandement efficace et capable de préparer la décision des responsables des deux niveaux.

Alors que la conception initiale du niveau théâtre est par essence interarmées, et d'ailleurs dirigée par le niveau stratégique, il pourrait ainsi être envisageable d'envisager de confier dans une seconde phase la responsabilité du théâtre à une composante dont la mission est dominante, ce qui est souvent le cas pour les forces terrestres dans les opérations actuellement menées, sans qu'une fusion des niveaux de commandement ne soit une conséquence attendue de cette démarche. Ce choix devrait rester réversible, car une évolution de la crise vers plus de complexité amènera à envisager de modifier rapidement l'organisation du commandement en conséquence et d'en revenir à un niveau opératif purement interarmées.

Si la tendance à un accroissement de l'importance de la place du niveau opératif dans la chaîne de commandement se confirme, le découplage des rôles et des missions des niveaux opératif et tactique devra être également étudié. Le niveau opératif pourrait être conçu comme un niveau « opératif –tactique haut ». Ce niveau serait en charge de la planification et la conduite de toutes les opérations sur le théâtre quel que soit le milieu d'opération. Il assurerait le commandement des opérations sur le théâtre et des composantes militaires et non-militaires. Il serait responsable de la planification de théâtre et de la conduite des effets à obtenir afin d'atteindre l'effet final recherché défini par le

niveau stratégique. Il assurerait pour la logistique, l'échelon de coordination de théâtre. Le niveau « tactique bas » de chaque composante aurait la mission de conduire les opérations à son niveau.

D – Entraîner les C2

Pour ne pas tomber dans le « totalitarisme cybernétique » et ne pas effacer des organisations façonnées par l'histoire, il convient toujours de garder à l'esprit que l'homme est et restera au centre du dispositif. Comme le dit Antoine de Saint-Exupéry « Le plus beau métier d'hommes est celui d'unir les hommes ». L'art du commandement est la capacité et la volonté d'unir des hommes autour d'un objectif commun. Pour atteindre ces objectifs, l'entraînement avec des systèmes d'armes de plus en plus complexes devient central. L'armée de Terre a créé le centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC) à Mailly pour appuyer l'entraînement des états-majors tactiques des forces terrestres. L'armée de l'Air a créé le Centre d'Analyse, de Simulation et de Planification des Opérations Aériennes (CASPOA) dédié à la formation de tous les personnels affectés dans les C2 air.

Ces centres sont nécessaires car l'armement des structures de commandement en cas de crise suppose un appel systématique à une ressource extérieure. De plus, de nombreuses fonctions sont sous dimensionnées ou non prises en compte. C'est le cas en particulier de la cyberdéfense, du RETEX, de la guerre électronique,... Enfin, il faudrait donner un minimum de formation de niveau opératif aux structures de composante potentiellement aptes à assumer des responsabilités de niveau opératif (MCC, JFACC, EMF, CRR FR).

La capacité à commander et à conduire des opérations s'impose comme la condition primordiale de l'efficacité opérationnelle des Armées et donne aux nations la possédant un attribut de puissance au service de coalitions mises en place pour répondre à des crises.

L'arrivée des technologies de l'information a permis d'imaginer des organisations du commandement très décentralisées conjuguant des centres stratégiques permanents possédant des capacités de planification et de conduite des opérations et des centres tactiques déployés de plus en plus légers.

Auparavant l'organisation du commandement, l'échelonnement des responsabilités se fondait sur un niveau de connaissance, qui résultait d'un niveau d'information, qui lui-même après exploitation et prise de sens, assurait la maîtrise de la conception et de la conduite des actions à l'échelon considéré. Le niveau d'information, en perpétuelle croissance, rend difficile à présent cette maîtrise de la connaissance. Les niveaux stratégique et opératif souffrent souvent d'un trop-plein d'information tandis que le niveau tactique déplore un manque d'information de niveau supérieur pour mener ses actions.

La supériorité opérationnelle proviendra de la capacité à trier, traiter, diffuser puis exploiter une masse croissante de données au juste niveau stratégique, opératif ou tactique.



Déjà parus :

Une nouvelle approche du terrorisme – Mieux comprendre le profil des groupes terroristes et de leurs membres. Mai 2013 – English version available

La coopération technologique et industrielle de défense et sécurité du Brésil – Un instantané, côté Sud. Mai 2013

Le financement de la R&D de défense par l'Union européenne. Avril 2013

Les drones et la puissance aérienne future. Février 2013

Nouvelles guerres de l'information : le cas de la Syrie. Novembre 2012

La sauvegarde de la BITD italienne : quel rôle pour les districts aérospatiaux ? Mai 2012

Enjeux caucasiens : quelles recompositions d'alliances ? Juin 2012

Puissance aérienne française et format de l'armée de l'air

Le cas de l'aviation de combat. Juin 2012

L'assistance militaire à des armées étrangères, l'avenir de l'action indirecte. Juillet 2012 – english version available

Le F35/JSF : ambition américaine, mirage européen. Juillet 2012

Ariane et l'avenir des lancements spatiaux européens. Août 2012

**Compagnie Européenne d'Intelligence
Stratégique (CEIS)**

Société Anonyme au capital de 150 510 € - SIRET : 414 881 821 00022 – APE : 741 G

280 boulevard Saint Germain – 75007 Paris

Tél. : 01 45 55 00 20 – Fax : 01 45 55 00 60

Tous droits réservés